

Communiqué de presse

Angoulême, le 27 mars 2026

Restauration du Pont du Bras du Moulin

Communes de BLANZAGUET-SAINT-CYBARD (16)

et CHAMPAGNE-ET-FONTAINE (24)

Compétence obligatoire du Département, l'entretien et la modernisation des routes départementales et des ouvrages d'art représentent un budget annuel de près de 22,3 millions d'euros en 2026.

C'est un enjeu majeur de notre collectivité, garantissant la sécurité des Charentais, la fluidité des circulations dans notre département et son accessibilité.

Près de 300 agents des routes travaillent quotidiennement au maintien de ces objectifs. Ces agents étant victimes d'agressions et de nombreux actes d'incivilités ces dernières années, le Conseil départemental souhaite attirer l'attention des riverains et usagers des routes, sur les missions essentielles assurées par son personnel mais aussi par celui des nombreuses entreprises qui interviennent pour le compte du Département.

Le Département en appelle au respect et à la bienveillance à leur témoigner lors de la réalisation de ces travaux.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le Département de la Charente possède un patrimoine d'environ 1 650 ouvrages d'art (ponts, murs de soutènement, tunnel et écrans acoustiques) répartis sur un réseau routier de près de 5 200 kilomètres.

Chaque année, l'assemblée départementale inscrit à son budget les crédits nécessaires pour assurer la modernisation ou la conservation de son patrimoine.

Au titre du budget "Travaux 2026", le Conseil départemental a retenu l'opération de restauration du pont du bras du moulin sur la RD23, sur les communes de BLANZAGUET-SAINT-CYBARD et CHAMPAGNE-ET-FONTAINE.

L'ouvrage franchissant la Lizonne est limitrophe avec le Département de la Dordogne et sa gestion fait l'objet d'une convention qui attribue la maîtrise d'ouvrage au Département de la Charente et précise que les travaux concernés seront financés par moitié par chacun des Départements.

PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

Ces travaux font suite à la constatation de désordres évolutifs sur l'ouvrage et à son état de vétusté. Les dernières inspections permettent de conclure qu'une restauration de l'ouvrage est envisageable au vu des pathologies relevées. En effet, malgré son état général, on ne relève pas de désordre structurel irréversible. Aussi, les travaux envisagés sur ce pont ont comme objectif de pérenniser ce dernier.

Le chantier se déroulera suivant le phasage ci-après :

Démarrage des travaux préparatoire le lundi 30 mars 2026 sous alternat.

Fermeture de la RD23 à partir 13 avril 2026 avec mise en place de déviation

Travaux de terrassement voirie

Dépose des parapets pour réutilisation et restauration des maçonneries en partie inférieure

Réalisation du complexe d'étanchéité

Elargissement de la chaussée hors ouvrage avec la réalisation de poutres de rives pour permettre le croisement des véhicules

Reconstruction des quarts de cône

Repose des parapets et pose de lisse de rehausse

Mise en place d'enrochements pour stabiliser les berges

Réalisation des remblais des talus contigus

Réalisation de trottoirs et réfection de chaussée

Pose de passage pour la petite faune.

COUT DES TRAVAUX

Ces travaux font suite à la constatation de désordres évolutifs sur l'ouvrage et à son état de vétusté. Les dernières inspections permettent de conclure qu'une restauration de l'ouvrage est envisageable au vu des pathologies relevées. En effet, malgré son état général, on ne relève pas de désordre structurel irréversible. Aussi, les travaux envisagés sur ce pont ont comme objectif de pérenniser ce dernier.

Le chantier se déroulera suivant le phasage ci-après :

Démarrage des travaux préparatoire le lundi 30 mars 2026 sous alternat.

Fermeture de la RD23 à partir 13 avril 2026 avec mise en place de déviation

Travaux de terrassement voirie

Dépose des parapets pour réutilisation et restauration des maçonneries en partie inférieure

Réalisation du complexe d'étanchéité

Elargissement de la chaussée hors ouvrage avec la réalisation de poutres de rives pour permettre le croisement des véhicules

Reconstruction des quarts de cône

Repose des parapets et pose de lisse de rehausse

Mise en place d'enrochements pour stabiliser les berges

Réalisation des remblais des talus contigus

Réalisation de trottoirs et réfection de chaussée

Pose de passage pour la petite faune.

DÉROULEMENT DES TRAVAUX

Les travaux seront réalisés par la société SNGC.

L'opération débutera le lundi 30 mars 2026 pour une durée de 8 semaines dont 6 sous route barrée et nécessitera la mise en place d'une déviation. La circulation sera dirigée sur le territoire de la Dordogne vers la RD 101 et RD 100.

